

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

AVIS DE CONVOCATION

A : M. Jean-Marc Robitaille	M. Marc Campagna
Mme Nathalie Bellavance	M. Frédéric Asselin
M. Daniel L'Espérance	M. Clermont Lévesque
Mme Marie-Claude Lamarche	M. Jean-Luc Labrecque
M. Réal Leclerc	M. Sylvain Tousignant
M. Denis Poitras	M. Michel Lefebvre
M. Michel Morin	M. Stéphane Berthe
M. Paul Asselin	M. Jean-Guy Sénécal
Mme Marie-Josée Beaupré	

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra **le lundi 13 février 2012 à 19 h 30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.**

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (050-02-2012);
2. Adoption de l'ordre du jour (051-02-2012) ;
3. Consultation publique :
 - 3.1 projet de règlement numéro 480-3 – modifiant le règlement sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux afin de prévoir la possibilité de conclure des ententes dans des cas de travaux qui ne font pas l'objet de projet immobilier;
 - 3.2 projet de règlement 1001-161 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la nouvelle zone 8864-33 à même la zone industrielle existante 8864-23 pour ajouter aux usages autorisés les usages du groupe industriel de classe « C » et fixer les normes d'implantation spécifiques à ces usages (boulevard des Entreprises et rue Antonio-Héroux);
 - 3.3 projet de règlement numéro 1001-162 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la zone commerciale 8769-24 à même la zone résidentielle 8669-93 (boulevard Laurier, face au Forum de La Plaine) et d'y déterminer les usages commerciaux autorisés et les normes applicables;
 - 3.4 projet de règlement numéro 1001-163 - modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la zone 0363-82, en y incluant le lot 1 947 078 (4483, chemin Saint-Charles) de manière à y autoriser la fonction commerciale de classe C (services professionnels et spécialisés) et les usages institutionnels;

- 3.5 projet de règlement numéro 1001-164 - modifiant le règlement de zonage numéro 1001 relativement à la localisation de certains équipements et usages accessoires sur tout le territoire de la Ville et incluant des interdictions spécifiques applicables à la zone 8863-91, zone localisée dans le boisé de la Pinière;
- 3.6 projet de règlement numéro 1005-013 - modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin de soustraire aux PIIA certaines dispositions applicables aux bâtiments et équipements accessoires dans le Boisé de la Pinière et de préciser les règles applicables aux clôtures dans le Domaine du Parc;
- 3.7 projet de règlement numéro 1006-11 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 afin d'autoriser, à titre d'usage additionnel à une pépinière, l'entreposage de produits en vrac dans la zone 8062-81 et de fixer les critères applicables (Montée Gagnon, route 335 et rue Marie-Josée);

4. Période de questions;

5. Levée de la séance (052-02-2012).

Donné à Terrebonne, ce 10^e jour du mois de février 2012.

L'assistant-greffier,

Judith Viens, avocate

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
13 FÉVRIER 2012**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 13 février 2012 à 19h30, en la salle du Conseil de l'édifice Louis-Lepage, au 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Marc Campagna
Daniel L'Espérance	Frédéric Asselin
Marie-Claude Lamarche	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	Jean-Luc Labrecque
Denis Poitras	Sylvain Tousignant
Michel Morin	Stéphane Berthe
Paul Asselin	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Denis Levesque, directeur général, Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Madame la conseillère Marie-Josée Beaupré et Monsieur le conseiller Michel Lefebvre.

RÉSOLUTION NO : 050-02-2012
PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant
APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 051-02-2012
PROPOSÉ PAR : Marc Campagna
APPUYÉ PAR : Jean-Luc Labrecque

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du Conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ

Le maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille et Monsieur Daniel Sauriol, directeur à l'aménagement du territoire, expliquent les projets de règlements et entendent les personnes qui désirent s'exprimer.

- projet de règlement numéro 480-3 – modifiant le règlement sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux afin de prévoir la possibilité de conclure des ententes dans des cas de travaux qui ne font pas l'objet de projet immobilier;
- projet de règlement 1001-161 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la nouvelle zone 8864-33 à même la zone industrielle existante 8864-23 pour ajouter aux usages autorisés les usages du groupe industriel de classe « C » et fixer les normes d'implantation spécifiques à ces usages (boulevard des Entreprises et rue Antonio-Héroux);
- projet de règlement numéro 1001-162 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la zone commerciale 8769-24 à même la zone résidentielle 8669-93 (boulevard Laurier, face au Forum de La Plaine) et d'y déterminer les usages commerciaux autorisés et les normes applicables;
- projet de règlement numéro 1001-163 - modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la zone 0363-82, en y incluant le lot 1 947 078 (4483, chemin Saint-Charles) de manière à y autoriser la fonction commerciale de classe C (services professionnels et spécialisés) et les usages institutionnels;
- projet de règlement numéro 1001-164 - modifiant le règlement de zonage numéro 1001 relativement à la localisation de certains équipements et usages accessoires sur tout le territoire de la Ville et incluant des interdictions spécifiques applicables à la zone 8863-91, zone localisée dans le boisé de la Pinière;
- projet de règlement numéro 1005-013 - modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin de soustraire aux PIIA certaines dispositions applicables aux bâtiments et équipements accessoires dans le Boisé de la Pinière et de préciser les règles applicables aux clôtures dans le Domaine du Parc;
- projet de règlement numéro 1006-11 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 afin d'autoriser, à titre d'usage additionnel à une pépinière, l'entreposage de produits en vrac dans la zone 8062-81 et de fixer les critères applicables (Montée Gagnon, route 335 et rue Marie-Josée);

RÉSOLUTION NO : 052-02-2012

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Denis Poitras

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
13 FÉVRIER 2012**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 13 février 2012 à 19h30, en la salle du Conseil de l'édifice Louis-Lepage, au 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Marc Campagna
Daniel L'Espérance	Frédéric Asselin
Marie-Claude Lamarche	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	Jean-Luc Labrecque
Denis Poitras	Sylvain Tousignant
Michel Morin	Stéphane Berthe
Paul Asselin	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Denis Levesque, directeur général, Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Madame la conseillère Marie-Josée Beaupré et Monsieur le conseiller Michel Lefebvre.

Le greffier dépose à la table du Conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 41.
- Les procès-verbaux du Comité exécutif des séances tenues les 11,18, 25 janvier et 1^{er} février 2012.

RÉSOLUTION NO : 053-02-2012
PROPOSÉ PAR : Clermont Lévesque
APPUYÉ PAR : Daniel L'Espérance

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 054-02-2012
PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant
APPUYÉ PAR : Michel Morin

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance (053-02-2012);
2. Adoption de l'ordre du jour (054-02-2012);
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2012 et de la séance extraordinaire tenue le 30 janvier 2012 (055-02-2012);

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 4.1 Nomination – maire suppléant (056-02-2012);
- 4.2 Adoption du règlement 480-3 modifiant le règlement numéro 480 portant sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux afin de prévoir la possibilité de conclure des ententes dans des cas de travaux qui ne font pas l'objet de projet immobilier (057-02-2012);
- 4.3 Adoption du règlement numéro 129-4 modifiant le règlement 129, tel que modifié par les règlements 129-1, 129-2 et 129-3, décrétant l'acquisition de parties de lots à des fins de travaux de construction d'échangeur sur l'autoroute 640 afin d'augmenter le montant de l'emprunt (058-02-2012);
- 4.4 Adoption du règlement numéro 148-1 modifiant le règlement 148 afin de retirer des objets du règlement, de réduire le montant de l'emprunt et de décréter un emprunt pour les honoraires seulement (059-02-2012);
- 4.5 Adoption du règlement d'emprunt numéro 524 - travaux d'aménagement de divers parcs et achat d'équipements sportifs et de loisir (060-02-2012);
- 4.6 Résolution appuyant la MRC les Moulins dans sa demande au gouvernement du Québec de modifier le décret pour inclure tous les autobus utilisés par une municipalité liée par contrat afin de les dispenser du paiement de péage sur le pont A25 (061-02-2012);
- 4.7 Nomination de madame Marie-Claude Lamarche – conseil d'administration de la Maison des aînés (062-02-2012);

5. TRÉSORERIE

6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE

7. URBANISME

- 7.1 Dérogations mineures (063-02-2012);
- 7.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (064-02-2012);
- 7.3 Adoption du règlement numéro 1004-1-007 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1 relativement à des exemptions et des remboursements de frais (065-02-2012);
- 7.4 Adoption du règlement numéro 1005-013 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin de soustraire aux PIIA certaines dispositions applicables aux bâtiments et équipements accessoires dans le Boisé de la Pinière et de préciser les règles applicables aux clôtures dans le Domaine du Parc (066-02-2012);

- 7.5 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-161 modifiant le règlement de zonage 1001 - création de la nouvelle zone industrielle 8864-33 – boulevard des Entreprises et rue Antonio-Héroux – ajout de la classe industrielle C (067-02-2012);
- 7.6 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-162 modifiant le règlement de zonage 1001 - création de la zone commerciale 8769-24 à même la zone 8669-93 (boulevard Laurier) (068-02-2012);
- 7.7 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-163 modifiant le règlement de zonage 1001 afin de créer la zone 0363-82 – autoriser la fonction commerciale de classe C (services professionnels et spécialisés) pour le 4483, chemin Saint-Charles (069-02-2012);
- 7.8 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-164 modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'abroger l'article 156 et le paragraphe 5° de l'article 109 (dispositions relatives aux thermopompes, chauffe-eau et autres équipements similaires et d'interdire dans la zone 8863-91, localisée dans le boisé de la Pinière, certains accessoires (cordes à linge..) et entreposage extérieur (motorisé, tente-roulotte...) (070-02-2012);
- 7.9 Adoption du second projet de règlement numéro 1006-11 modifiant le règlement numéro 1006 sur les usages conditionnels afin d'autoriser, à titre d'usage additionnel à une pépinière, l'entreposage de produits en vrac dans la zone 8062-81 (Montée Gagnon, route 335 et rue Marie-Josée) (071-02-2012);
- 7.10 Adoption du projet de règlement numéro 1001-153 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – réduction de la zone 8860-91 et scinder la zone 8860-14 en trois de manière à créer la nouvelle zone 8860-05 (côte de Terrebonne, côté sud, entre la place Edmond-Meunier et la 29^e avenue) (072-02-2012);
- 7.11 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-153 (073-02-2012);
- 7.12 Adoption du projet de règlement numéro 1001-165 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – agrandir la zone 8472-35 (rues Émile-Roy et Villeneuve) et y autoriser les usages du groupe institutionnel de classe C (074-02-2012);
- 7.13 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-165 (075-02-2012);
- 7.14 Adoption du projet de règlement numéro 1001-167 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – remplacer dans les zones 7963-95, 8062-78, 8262-58 et 8262-79 les types de regroupement B et d'aire d'isolement B par les types de regroupement A et d'aire d'isolement A, pour les usages des groupes Habitation, Hébergement, Commerce et Institutionnel (076-02-2012);
- 7.15 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-167 (077-02-2012);
- 7.16 Adoption du projet de règlement numéro 1001-168 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – agrandir la zone 0464-28 et d'y autoriser, en plus des usages commerciaux, les centres d'accueil et de porter à 6 le nombre d'étages minimal autorisé et ajuster la norme d'occupation minimale du terrain (078-02-2012);
- 7.17 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-168 (079-02-2012);

- 7.18 Appui auprès de la CPTAQ – réaménagement agricole d'un plateau sablonneux sur une partie du lot 4 120 775 (chemin du Curé-Barrette) (080-02-2012);

8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Autorisation - versement de subvention à l'Association des orchestres jeunes du Québec (081-02-2012);
8.2 Reconnaissance d'organismes selon la Politique de reconnaissance (082-02-2012);
8.3 Nomination – Mme Marie-Josée-Beaupré – SODECT (083-02-2012);

9. RESSOURCES HUMAINES

- 9.1 Autorisation – création d'un poste de contremaître à l'unité de l'entretien ménager et soutien aux activités à la Direction du loisir et vie communautaire (084-02-2012);
9.2 Autorisation – imposition d'une suspension sans solde – dossier numéro BLE-120112-JL (085-02-2012);

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Autorisation – installation de signalisation (086-02-2012);

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, le lundi 12 mars 2012, à 19 h 30.

13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE (087-02-2012)

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 055-02-2012

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2012 et de la séance extraordinaire tenue le 30 janvier 2012 soient adoptés.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 056-02-2012

PROPOSÉ PAR : Daniel L'Espérance

APPUYÉ PAR : Denis Poitras

QUE Monsieur le conseiller Clermont Lévesque soit nommé maire suppléant pour la période du 14 février 2012 au 11 juin 2012.

Lorsque le maire est absent, que Monsieur le conseiller Clermont Lévesque soit autorisé à signer ou endosser conjointement avec le trésorier les chèques, billets promissoires et autres effets de commerce, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ainsi que tout autre document, tel que protocole d'entente, contrat, etc.

QUE le Conseil municipal remercie Madame la conseillère Marie-Josée Beaupré pour le travail accompli à titre de maire suppléant pour la période du 15 novembre 2011 au 13 février 2012.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 057-02-2012

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

ADOPTÉ PAR : Frédéric Asselin

QUE le règlement modifiant le règlement 480 sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux, et ce, afin de prévoir la possibilité de conclure des ententes dans des cas de travaux qui ne font pas l'objet de projet immobilier, soit adopté sous le numéro 480-3.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 058-02-2012

PROPOSÉ PAR : Denis Poitras

ADOPTÉ PAR : Michel Morin

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 129, tel que modifié par les règlements numéros 129-1, 129-2 et 129-3, décrétant l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une partie des lots 60, 61, 62 et 63 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne à des fins de travaux de construction d'échangeur sur l'autoroute 640, et ce, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 2 381 876 \$, soit adopté sous le numéro 129-4.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 059-02-2012

PROPOSÉ PAR : Denis Poitras

ADOPTÉ PAR : Réal Leclerc

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 148 afin de retirer dudit règlement tous les objets relatifs aux travaux qui y étaient prévus, réduisant ainsi le montant de l'emprunt à 210 000 \$ au lieu de 4 073 000 \$ et de modifier la clause de taxation afin que le montant de l'emprunt dudit règlement soit imputé sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, soit adopté sous le numéro 148-1.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 060-02-2012

PROPOSÉ PAR : Denis Poitras

ADOPTÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

QUE le règlement décrétant l'aménagement incluant l'achat d'équipements sportifs et de loisir pour divers parcs de la Ville et prévoyant un emprunt n'excédant pas 4 014 220 \$, soit adopté sous le numéro 524.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 061-02-2012

ATTENDU le décret numéro 283-2011 relatif à la *Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport* (L.R.Q., c. P-9.001);

ATTENDU que la MRC Les Moulins organise un service de transport en commun avec des points situés à l'extérieur de son territoire dont, notamment, des liaisons régulières vers la station de métro Radisson à Montréal;

ATTENDU que le transporteur, le Groupe Orléans, est lié par contrat avec la MRC Les Moulins pour effectuer cette desserte;

ATTENDU que les véhicules routiers du Groupe Orléans ne sont pas dispensés du paiement de péage sur le pont A25;

ATTENDU que cette situation est inéquitable pour la MRC à l'égard des véhicules routiers et des organismes dispensés de paiement, telle que prévue à l'article 3 du décret;

ATTENDU l'adoption de la résolution 8145-12-11 de la MRC Les Moulins;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Luc Labrecque
APPUYÉ PAR Stephane Berthe**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie la résolution 8145-12-11 de la MRC Les Moulins demandant au gouvernement du Québec de modifier le décret pour inclure tous les autobus utilisés par une municipalité liée par contrat avec un transport privé, dûment reconnu par la CTQ et le MTQ, le tout afin d'être dispensé du paiement du tarif sur le pont A25.

QUE copie de la présente résolution soit et est transmise au greffier du conseil exécutif, au ministère des Transports du Québec, à la Société de transport de Laval, au Conseil régional de Transport de Lanaudière, aux députés de Masson et Terrebonne et à la Ville de Mascouche.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 062-02-2012

PROPOSÉ PAR : Clermont Lévesque

APPUYÉ PAR : Denis Poitras

QUE Madame Marie-Claude Lamarche soit nommée, à titre de représentante de la Ville de Terrebonne, au Conseil d'administration de la Maison des aînés, le tout suivant la recommandation CE-2012-122-REC du Comité exécutif du 8 février 2012.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 063-02-2012

ATTENDU la demande déposée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures ;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 2 février 2012 ;

ATTENDU qu'un avis public a été publié le 28 janvier 2012 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à cette recommandation;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna
APPUYÉ PAR Michel Morin**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme présentée comme suit :

1. **D12-0033 2955, boulevard de la Pinière
Lot 3553286**

QUE le Conseil municipal autorise :

Pour le réaménagement du stationnement actuel en vue d'un projet d'agrandissement et de rénovation du bâtiment ;

- La réduction, à 3,81 mètres au lieu de 10 mètres de la largeur minimale de l'aire d'isolement exigée en marge avant ;
- La réduction à 0,3 mètre au lieu de 10 mètres de la largeur minimale de l'aire d'isolement exigée en marge avant secondaire, le tout conditionnel au dépôt et à la validation d'un plan de plantation bonifié.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 064-02-2012

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées aux procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme du 19 janvier et du 2 février 2012 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 19 janvier 2012 et du 2 février 2012 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 50 suivants :

1. **D11-2958 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale
27, rue de Gannes / lot 4 502 729
Construction Louis-Seize & Associés**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Service de dessin R.G. enr. daté d'octobre 2011 et identifié "annexe A".

2. **D11-3138** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
57, rue de Gannes / lot 4 502 734
Construction Louis-Seize Inc.

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Francis St-Georges daté du 5 décembre 2011 et identifié "annexe A".

3. **D11-3074** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
2259, rue du Commandant / lot 2 123 835
Philippe Bergeron

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Maison Laprise Inc., daté du 28 novembre 2011 et identifié "annexe A".

4. **D11-3149** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
2243, rue du Général / lot 4 683 683
Les Constructions Martin Cousineau

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Gestion Architecturale Poirier daté du 9 avril 2009 et identifié "annexe A".

5. **D11-3098** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
3115, rue de la Licorne / lots 4 683 692,
4 772 834
Les Constructions Martin Cousineau

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Gestion Architecturale Poirier daté du 9 avril 2009 et identifié "annexe A".

6. **D11-3095** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
3245, rue de la Licorne / lot 4 683 700
Les Constructions Martin Cousineau

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Gestion Architecturale Poirier daté du 8 avril 2009 et identifié "annexe A".

7. **D11-2877** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
2562, rue de l'Azalée / lot 4 247 559

Groupe Construction Design 450 Inc.

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Nantel Consultant, daté du 7 décembre 2011 et identifié "annexe A".

8. **D11-3105** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
2605, rue de l'Azalée / lot 4 247 546
Groupe Construction Design 450 Inc.

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Nantel consultant daté du 30 mai 2011 et identifié "annexe A".

9. **D11-3102** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
2614, rue de l'Azalée / lot 4 247 558
Groupe Construction Design 450 Inc.

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Evolution Architecture Inc. daté du 9 juin 2011 et identifié "annexe A".

10. **D11-3092** **Projet de construction d'une habitation multifamiliale**
1111-1113-1115, rue Rodrigue / lot 3 969 663
Habitations des Vignobles Inc.

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation multifamiliale tel que représenté au document soumis par Paul Raby daté du 5 mai 2009 et identifié "annexe A".

11. **D11-3107** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
1598, rue Rodrigue / lot 4 243 028
R & R Plante Inc.

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Nelson Perron daté de novembre 2011 et identifié "annexe A".

12. **D11-3182** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
52, rue de Margaux / lot 4 436 363
Les Développements Domiciliaires Hébert Inc.

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Les Créabitations N. Perron Inc. daté d'octobre 2011 et identifié "annexe A".

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'abattage et de conservation de l'arbre tel que représenté au plan d'implantation (annoté de l'engagement du demandeur à s'y

conformer), daté du 21 décembre 2011 et identifié "annexe B".

- 13. D11-2976 Projet de construction d'un garage détaché
157, rue Chartrand / lot 2 439 131
Jean Gauthier**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par le demandeur daté du 14 décembre 2011 et identifié "annexe A", et ce, conditionnellement à la réalisation des aménagements de paysagement et de couvre-sol illustrés à l'annexe B.

- 14. D11-3071 Projet de rénovation résidentielle
618, rue Gagnon / lot 2 440 573
Daniel Sirois**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle, tel que représenté au document soumis par le demandeur daté du 30 novembre 2011 et identifié "annexe A".

- 15. D11-3130 Projet de modification du revêtement
extérieur
869, rue Saint-François-Xavier / lot 2 438 340
Adesso Construction**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de modification du revêtement extérieur du bâtiment tel que représenté au document soumis par Forme Studio / Morand - Émond Architectes, annoté par le demandeur en date du 11 janvier 2012 et identifié "annexe A".

- 16. D11-3161 Projet de construction d'un bâtiment
accessoire
501-503-505, rue Saint-Jean-Baptiste / lot
4 388 818
Richard Sauro**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un bâtiment accessoire tel que représenté au document soumis par Richard Sauro daté du 15 décembre 2011 et identifié "annexe A".

- 17. D11-2977 Projet d'abattage d'arbre
981, rue Saint-Louis / lots 2 438 865,
2 442 252
Denis Roy**

QUE le Conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbre formulée par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 30 septembre 2011 et identifié "annexe A".

- 18. D11-3131 Projet de construction d'un bâtiment
accessoire
rue Saint-Michel / lot 2 438 828
Normand Daunais**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un bâtiment accessoire tel que représenté au document

soumis par Normand Daunais daté du 6 décembre 2011 et identifié "annexe A".

19. **D11-0056** **Projet de rénovation d'un bâtiment à usages mixtes**
701-703, rue Saint-Pierre / lot 2 438 231
178, rue Saint-Joseph
Danielle Bruneau

QUE le Conseil municipal accepte le projet de rénovation d'un bâtiment à usages mixtes formulé par le demandeur tel que démontré au plan, au devis descriptif et aux photos datés et annotés du 7 décembre 2010 et identifié "annexe A".

20. **D11-3187** **Projet d'abattage d'arbre**
644-648, boulevard Terrebonne / lots
2 916 107, 2 440 658
Charbel El-Khoury

QUE le Conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbre formulée par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 21 décembre 2011 et identifié "Annexe A".

21. **D12-0025** **Projet de rénovation commerciale**
1460, chemin Gascon / lot 2 438 556
Garderie l'Heure Joyeuse

QUE le Conseil municipal accepte le projet de rénovation commerciale, tel que représenté au document soumis par Miloud Boukhira, daté du 10 janvier 2012 et identifié "annexe A".

22. **D12-0017** **Projet de rénovation commerciale**
1198, rue Yves-Blais / lot 3 419 739
Immeubles Marche Lachenaie Inc.

QUE le Conseil municipal accepte le projet de rénovation commerciale tel que représenté au document soumis par Brookline daté du 4 janvier 2012 et identifié "annexe A".

23. **D12-0020** **Projet d'affichage, « Jadvic »**
1212, rue Yves-Blais / lot 3 419 739
Créations & Enseignes Robert 2010

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce "Jadvic" tel que représenté au document soumis par Créations & Enseignes Robert 2010, daté du 5 janvier 2012 et identifié "annexe A".

24. **D12-0015** **Projet d'agrandissement résidentiel**
8061, chemin du Curé-Barrette / lots
1 890 115, 1 890 110
Tristano Gualtieri

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par François St-André daté de décembre 2011 et identifié "annexe A".

25. **D11-3183** **Projet de coupe d'arbres dans un boisé**
11 321, chemin du Curé-Barrette
Lot 4 120 775
Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés

QUE le Conseil municipal accepte le projet de coupe d'arbres dans un boisé visant le réaménagement agricole d'un plateau sableux tel que représenté à l'étude d'impact agronomique soumise par F. Bernard experts-conseils, daté du 28 octobre 2011 et identifié "annexe A" et conformément à la condition suivante:

QUE les activités de coupe et d'enlèvement de sable soient exclusivement pratiquées du lundi au vendredi entre 7h et 18h.

26. **D11-2951** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
431, rue des Érables / lot 3 264 480
Michel Durocher

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Planimage daté du 10 novembre 2011 et identifié "annexe A".

27. **D11-3180** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
189, croissant Gilles-Lecourt / lot 3 022 360
Geneviève Guillot

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Plans Design daté de décembre 2011 et identifié "annexe A".

28. **D11-3119** **Projet d'agrandissement résidentiel**
680, rue Joseph-Vaillancourt / lot 2 575 211
Christine Tétrault

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Patrick Nadeau de Tech Design daté du 10 juin 2011 et identifié "annexe A".

29. **D12-0008** **Projet de construction d'un garage détaché**
13671, boulevard Laurier / lot 3 418 422
Claude Ethier

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Plan image daté d'octobre 2008 et identifié "annexe A".

30. **D12-0007** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
13671, boulevard Laurier / lot 3 418 422
Claude Ethier

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Plan Image daté d'octobre 2008 et identifié "annexe A".

- 31. D11-3120 Projet d'agrandissement résidentiel
3201, croissant du Lotus / lot 1 890 813
Crescenzo De Fabrizio**

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Isabelle Filion de Plan-If daté du 29 novembre 2011 et identifié "annexe A".

- 32. D11-3114 Projet de construction d'un garage détaché
4550, rue Marc / lot 4 787 734
Pierre Rioux**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Pierre Rioux daté du 5 décembre 2011 et identifié "annexe A".

- 33. D11-3116 Projet d'agrandissement et de rénovation
résidentielle
4330, rue Téléspore / lot 2 918 787
Luce Parent**

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement et de rénovation résidentielle tel que présenté au document soumis par la SHED Architecture daté du 10 juin 2011 et identifié "annexe A".

- 34. D11-2752 Projet d'aménagement d'une aire de jeux
extérieure, « Garderie l'Heure Joyeuse Inc. »
1460, chemin Gascon / lot 2 438 556**

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'aménagement d'une aire de jeux extérieure destinée à une garderie tel que représenté au document soumis par le demandeur daté du 1^{er} décembre 2011 et identifié "annexe A".

- 35. D12-0040 Projet de construction d'une habitation de
type triplex et projet de rénovation d'un
garage détaché
216-218, rue Laurier / lot 2 441 934
Vincent Blouin**

Pour le projet de construction d'une habitation de type triplex et le projet de rénovation d'un garage détaché :

QUE le Conseil municipal accepte le concept d'implantation et d'architecture produit par Marion Thiebaut daté du 16 janvier 2012 et identifié "annexe A".

QUE le Conseil municipal accepte la proposition de palette des matériaux et couleurs déposée par le demandeur, datée du 16 janvier 2012 et identifié "annexe B".

Le tout, conditionnellement à une validation de détails lors du dépôt des plans de construction.

- 36. D11-3150 Projet de modification du concept initial,
« Centre dentaire des Moulins »
959, montée Masson / lot 2 915 465
Gestion Immobilière Martel & Cohade Inc.**

Pour la construction d'un bâtiment commercial :

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'affichage tel que représenté au document soumis par Enseignes Uni D design, daté du 15 novembre 2011 et identifié "annexe A".

QUE le Conseil municipal accepte le plan concept d'architecture et le devis descriptif illustrant les modifications du projet initial, réalisé par Mireille Asselin, architecte daté du 13 janvier 2012 et identifié "annexe B".

- 37. D11-3040 Projet d'agrandissement d'un stationnement
« Centre de santé et de services sociaux du
Sud de Lanaudière »
911, montée des Pionniers / lot 2 575 066
Centre de santé et de services sociaux du
Sud de Lanaudière**

QUE le Conseil municipal **refuse** le projet d'agrandissement d'un stationnement tel que représenté au document soumis par AECOM daté du 31 octobre 2011 et identifié "annexe A";

QUE le Conseil municipal **refuse** le plan de plantation soumis par Plani-paysage Inc. daté du 22 novembre 2011 et identifié "annexe B".

- 38. D12-0051 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale
2261, rue du Général / lot 4 683 686
Constructions Martin Cousineau**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Gestion Architecturale Poirier daté du 9 novembre 2009 et identifié "annexe A".

- 39. D12-0056 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale
3235, rue de la Licorne / lot 4 683 699
Constructions Martin Cousineau**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Gestion Architecturale Poirier daté du 9 avril 2009 et identifié "annexe A".

- 40. D12-0062 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale
2449, rue de l'Azalée / lot 4 247 520
Jean-Guy Beaudoin**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document

soumis par Plan Image daté de mars 2011 et identifié "annexe A".

**41. D11-3178 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
355, rue du Grand-Héron / lot 4 301 391
Groupe Platinum Construction 2001**

QUE le Conseil municipal accepte, dans le cadre du cahier

Pour les cellules d'habitation # 3, #4, #9, #10, #12 et #13

Les modèles d'architectures suivants, tels qu'identifiés "annexe A" daté du 14 décembre 2011 :

- PL-8.1 (isolé - garage simple), conditionnellement à une bonification, approuvée par l'Aménagement du territoire, du traitement architectural de l'élévation avant secondaire tel que prévu au plan des lots particuliers et à l'enlèvement de la maçonnerie de pierres en façade dans le coin supérieur gauche;

De procéder à la mise à jour du cahier de développement du projet " Domaine du Parc " et à la diffusion de celui-ci à tous les constructeurs concernés par ce projet.

**42. D11-3128 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
403, rue du Grand-Héron / lot 4 301 383
Groupe Platinum Construction 2001**

QUE le Conseil municipal accepte, dans le cadre du cahier de développement du projet résidentiel "Domaine du Parc" :

Pour les cellules d'habitation #3, #4, #9, #10, #12 et #13

Le modèle d'architecture suivant, tel qu'identifié "annexe A" daté du 29 novembre 2011 :

- PL-14.1 (isolé - garage simple), conditionnellement à une bonification, approuvée par l'Aménagement du territoire, du traitement architectural de l'élévation avant secondaire tel que prévu au plan des lots particuliers et à l'enlèvement de la maçonnerie de pierres en façade dans le coin supérieur gauche;

De procéder à la mise à jour du cahier de développement du projet "Domaine du Parc" et à la diffusion de celui-ci à tous les constructeurs concernés par ce projet.

**43. D12-0043 Projet d'affichage, « CGMP »
2787, boulevard des Plateaux / lot 3 440 343
CGMP Inc.**

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce " CGMP Inc." tel que représenté au document soumis par Enseignes Gérard Néon, daté du 11 janvier 2012 et identifié "annexe A".

**44. D11-3175 Projet de rénovation commerciale,
« Immeuble Terrebonne North Inc. »**

**1101, rang Saint-François / lot 3 110 667
Immeubles North Shore Terrebonne**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de rénovation commerciale tel que représenté au document soumis par DCYSA Architecture & Design daté du 10 janvier 2012 et identifié "annexe A".

- 45. D12-0054 Projet de revalidation d'un concept d'affichage et projets d'affichage, "Véronneau Plantes & Décors" et "Planchers du Monde"
1200 et 1206, rue Yves-Blais / lot 3 419 739**

QUE le Conseil municipal accepte le devis d'enseignes produit pour l'ensemble du bâtiment par Les Développements Brookline, daté du 20 avril 2006, pour l'affichage mural arrière d'un mail commercial "Les Cours de Lachenaie".

QUE le Conseil municipal accepte les projets d'affichage pour les commerces " Véronneau, Plantes & Décors " et "Planchers du monde", tels que représentés aux documents soumis par Les enseignes Robert Bertrand Inc. daté du 11 janvier 2012 et identifiés "annexe A".

- 46. D12-0077 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
211, rue Saint-Denis / lot 4 854 109
Jean-François Desautels**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Les Industries Bonneville daté du 4 janvier 2012 et identifié "annexe A".

- 47. D12-0023 Projet d'ajout d'un logement de type uniplex (retour de dossier)
3185, rue Beauchemin / lots 2 919 844,
3 249 658
Michel Maisonneuve**

QUE le Conseil municipal **refuse** le projet d'ajout d'un logement de type uniplex tel que représenté au document soumis par Martin Bastille, technologue, daté du 9 janvier 2012 et identifié "annexe A" considérant que l'insertion du nouveau logement ne rencontre pas les critères normatifs de zonage.

- 48. D11-3117 Projet résidentiel intégré (seconde phase)
3607, rue Camus / lot 4 611 420
Groupe Togi**

QUE le Conseil municipal accepte pour un projet résidentiel intégré:

- Le plan d'implantation tel que représenté au document soumis par A. Bessette Architecte daté du 11 décembre 2011 et identifié "annexe A";

- Le plan d'élévations tel que représenté au document soumis par A. Bessette Architecte daté du 11 décembre 2011 et identifié "annexe B", et ce, conditionnellement à ce que l'élévation arrière de l'immeuble soit entièrement briquetée tel qu'initié dans la première phase de construction;
- La palette des matériaux et couleurs telle que représentée au devis descriptif soumis par le demandeur et identifié "annexe C";
- Le concept d'aménagement paysager tel que représenté au document soumis par Fahey & Associés et identifié "annexe D".

**49. D12-0024 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
2105, rang Charles-Aubert / lot 2 913 224
Pierre Bureau**

QUE le Conseil municipal autorise pour la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale :

- Le plan projet d'implantation tel que représenté au document soumis par Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres, daté du 23 janvier 2012 et identifié "annexe A";
- Le plan de construction tel que représenté au document soumis par Maryse Leduc, architecte, daté du 26 janvier 2012 et identifié "annexe B", et ce, conditionnellement aux éléments suivants :

Il est sollicité, en sus des compensations offertes par le demandeur :

- Que les diverses moulurations appliquées sur la résidence soient reprises et ajustées afin d'être bonifiées par un caractère artisanal (aucune production commerciale). Ces moulures devront faire l'objet d'une validation et d'une approbation par la Direction de l'aménagement du territoire.

**50. D11-3084 Projet de mise à niveau de l'architecture et validation du plan d'aménagement paysager pour la construction d'un bâtiment commercial
1140, rue Grande-Allée / lot 2 915 189
9010-0140 Québec Inc.**

QUE le Conseil municipal accepte pour la construction d'un nouveau bâtiment commercial :

- Le plan projet d'implantation réalisé par Mylène Meunier, arpenteur-géomètre, daté du 21 novembre 2011 et identifié "annexe A";
- Le plan d'architecture modifié réalisé par Gaétan Dallaire, architecte, daté du 21 novembre 2011 et identifié "annexe B";

- Le plan d'aménagement paysager réalisé par Verdi Design, daté du 21 novembre 2011 et identifié "annexe C" et conditionnellement à :

1. L'ajout des bonifications démontré sur ce plan, en sus de travaux déjà réalisés.
2. L'insertion d'une surface plus grande en aménagement paysager en front de l'immeuble tel que démontré à la version datée du 22 mars 2011 par l'aménagement du territoire.

La présente résolution annule et remplace le point # 21 de la résolution #135-03-2011.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 065-02-2012

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Michel Morin

QUE le règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1 relativement à des exemptions et remboursement de frais, soit adopté sous le numéro 1004-1-007.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 066-02-2012

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

QUE le règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin de soustraire aux PIIA certaines dispositions applicables aux bâtiments et équipements accessoires dans le Boisé de la Pinière et de préciser les règles applicables aux clôtures dans le Domaine du Parc, soit adopté sous le numéro 1005-013.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 067-02-2012

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Jean-Luc Labrecque

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-161 modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin de créer la nouvelle zone 8864-33 (côté nord du boulevard des Entreprises / front sur la rue Antonio-Héroux) à même la zone industrielle existante 8864-23 pour ajouter aux usages autorisés les usages du groupe industriel de classe « C » (fabrication et assemblage) et fixer les normes d'implantation spécifiques à ces usages.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 068-02-2012

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-162 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la zone commerciale 8769-24 (face au Forum de La Plaine) à même la zone résidentielle 8669-93 (boulevard Laurier) et d'y déterminer les usages commerciaux autorisés et les normes applicables.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 069-02-2012

PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-163 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la zone 0363-82 en y incluant le lot 1 947 078 (4483, chemin Saint-Charles) de manière à y autoriser la fonction commerciale de classe C (services professionnels et spécialisés) et les usages institutionnels.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 070-02-2012

PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-164 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 abrogeant l'article 156 et le paragraphe 5° de l'article 109, et ce, afin de supprimer les normes de localisation applicables aux thermopompes, chauffe-eau, filtres de piscines, appareils de climatisation et autres équipements similaires autorisés à titre d'équipement accessoire pour l'ensemble des groupes d'usages et interdire dans la zone 8863-91 (zone localisée dans le boisé de la Pinière) les accessoires suivants : les cordes à linge et autres aménagements extérieurs pour le séchage du linge à l'extérieur du bâtiment, l'entreposage de véhicules récréatifs de tous les genres (ex. : motorisé, tente-roulotte, motoneige, bateau, VTT, etc.) sur un terrain pour une durée de plus de trois (3) jours, ainsi que les abris d'hiver. De plus, seules les piscines creusées sont autorisées et les services d'utilité publique doivent être enfouis.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 071-02-2012

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Denis Poitras

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1006-11 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 afin d'autoriser, à titre d'usage additionnel à une pépinière, l'entreposage de produits en vrac dans la zone 8062-81 (Montée Gagnon, route 335 et rue Marie-Josée) et de fixer les critères applicables.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 072-02-2012

PROPOSÉ PAR : Denis Poitras

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement 1001-153 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réduire la zone 8860-91 et de scinder la zone 8860-14 en trois de manière à créer les nouvelles zones 8860-05 et 8860-23 et d'autoriser dans la zone 8860-05 l'usage de maison pour personnes en difficulté (Côte de Terrebonne, côté sud, entre la place Edmond-Meunier et la 29^e avenue).

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 12 mars 2012 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 073-02-2012

Le conseiller Denis Poitras donne avis de motion à l'effet de présenter à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réduire la zone 8860-91 et de scinder la zone 8860-14 en trois de manière à créer les nouvelles zones 8860-05 et 8860-23 et d'autoriser dans la zone 8860-05 l'usage de maison pour personnes en difficulté (Côte de Terrebonne, côté sud, entre la place Edmond-Meunier et la 29^e avenue).

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 074-02-2012

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Daniel L'Espérance

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement 1001-165 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 8472-35, d'autoriser dans cette zone les usages du groupe institutionnel de classe C ainsi que l'usage spécifique de salle de réunion (7233) et de fixer les normes d'implantation applicables à ces usages (Rues Émile-Roy et Villeneuve).

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 12 mars 2012 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 075-02-2012

La conseillère Nathalie Bellavance donne avis de motion à l'effet de présenter à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 8472-35, d'autoriser dans cette zone les usages du groupe institutionnel de classe C ainsi que l'usage spécifique de salle de réunion (7233) et de fixer les normes d'implantation applicables à ces usages (Rues Émile-Roy et Villeneuve).

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 076-02-2012

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement 1001-167 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de remplacer dans les zones 7963-95 (montée Gagnon - rue Marc), 8062-78 (rues au nord du chemin Saint-Roch, à l'est des rues Marc et Adrien) et 8262-58 et 8262-79 (au nord du chemin Saint-Roch, à l'ouest de la rue Paradis) les types de regroupement B et d'aire d'isolement B par les types de regroupement A et d'aire d'isolement A, pour les usages des groupes Habitation, Hébergement, Commerce et Institutionnel.

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 12 mars 2012 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 077-02-2012

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion à l'effet de présenter à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de remplacer dans les zones 7963-95 (montée Gagnon - rue Marc), 8062-78 (rues au nord du chemin Saint-Roch, à l'est des rues Marc et Adrien) et 8262-58 et 8262-79 (au nord du chemin Saint-Roch, à l'ouest de la rue Paradis) les types de regroupement B et d'aire d'isolement B par les types de regroupement A et d'aire d'isolement A, pour les usages des groupes Habitation, Hébergement, Commerce et Institutionnel.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 078-02-2012

PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement 1001-168 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 0464-28 et d'y autoriser, en plus des usages commerciaux, les centres d'accueil et de porter à 6 le nombre d'étages minimal autorisé et d'ajuster la norme d'occupation minimale du terrain (boulevard Lucille-Teasdale et montée des Pionniers).

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 12 mars 2012 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 079-02-2012

Le conseiller Jean-Guy Sénécal donne avis de motion à l'effet de présenter à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 0464-28 et d'y autoriser, en plus des usages commerciaux, les centres d'accueil et de porter à 6 le nombre d'étages minimal autorisé et d'ajuster la norme d'occupation minimale du terrain (boulevard Lucille-Teasdale et montée des Pionniers).

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 080-02-2012

ATTENDU la demande visant le réaménagement agricole d'un plateau sableux sur une partie du lot 4 120 775 affecté par une sévère contrainte de sécheresse (chemin du Curé-Barrette) (dossier D11-3113);

ATTENDU que le lot 4 120 775 est actuellement partiellement cultivé;

ATTENDU que le zonage municipal autorise les usages agricoles de culture, d'élevage et de service de transformation;

ATTENDU que les travaux proposés consistent plus précisément à enlever une partie du sable inerte du site et de réaménager la surface du sol pour rapprocher les racines des plantes afin qu'elles aient un meilleur accès à l'eau du sous-sol;

ATTENDU que la présente demande vise la consolidation d'une entité agricole en soi;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Marie-Claude Lamarche**

QUE le Conseil municipal appuie la demande du requérant formulée auprès de la CPTAQ relativement au réaménagement agricole d'un plateau sableux sur une partie du lot 4 120 775 correspondant à une superficie d'environ 16 hectares, le tout conditionnellement au respect des mesures de mitigation définies au rapport de la firme "F. Bernard experts-conseils", daté du 28 octobre 2011 tel que déposé au présent dossier et conformément aux conditions émises dans le dossier conjoint D11-3183 (Projet de coupe d'arbres dans un boisé).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 081-02-2012

PROPOSÉ PAR : Marc Campagna

APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

Suivant la recommandation CE-2012-86-REC du Comité exécutif du 25 janvier 2012 le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une subvention de 6 000\$ à l'Association des orchestres jeunes du Québec, via le Programme de soutien aux événements spéciaux pour la tenue de la 17^e édition du Festival des orchestres jeunes du Québec qui se déroulera au Collège Saint-Sacrement en avril 2012.

QUE ledit montant soit pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 02-790-00-910. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0350 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 082-02-2012

ATTENDU l'adoption par le Conseil municipal le 22 mars 2010 de la Politique de reconnaissance aux organismes;

ATTENDU QUE les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés;

**En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

QUE le Conseil municipal reconnaît pour un (1) an, soit du 13 février 2012 au 12 février 2013, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

Association de softball mineur féminine Terrebonne-Lachenaie-La Plaine	GROUPE B
Association du baseball mineur de Terrebonne	GROUPE B
Club de soccer de La Plaine	GROUPE B
Animescale	GROUPE D
ABC Des Manoirs	GROUPE F
Les Rentiers de La Plaine	GROUPE F
Club d'astronomie Des Moulins	GROUPE G
Club des chiffres et des lettres de Lanaudière	GROUPE G
Ensemble vocale music-o-choeur	GROUPE G
Ligue de volleyball féminine de Terrebonne	GROUPE G

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

QU'un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 083-02-2012

PROPOSÉ PAR : Jean-Luc Labrecque

APPUYÉ PAR : Michel Morin

QUE Madame la conseillère Marie-Josée Beaupré soit nommée à titre de représentante de la Ville de Terrebonne pour siéger au conseil d'administration de la SODECT en remplacement du conseiller Michel Morin.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne remercie Monsieur Michel Morin pour le travail accompli.

QUE la résolution numéro 613-12-2009 soit modifiée en conséquence.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 084-02-2012

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

Suivant la recommandation CE-2012-105-REC du Comité exécutif du 1^{er} février 2012 le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création d'un poste de contremaître à l'unité de l'entretien ménager et soutien aux activités à la Direction du loisir et vie communautaire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 085-02-2012

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro BLE-120112-JL, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU la recommandation CE-2012-127-REC du Comité exécutif en date du 8 février 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde, à être déterminée par la Direction de l'entretien du territoire, dans le dossier numéro BLE-120112-JL.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 086-02-2012

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

Suivant la recommandation CE-2012-98-REC du Comité exécutif du 1^{er} février 2012 le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'installation de la signalisation routière suivante :

- Installation de panneaux « stationnement interdit » de 7h à 17h sur la rue Louis-Hébert, de la rue Bélanger jusqu'à l'adresse 2000, du côté des maisons seulement ;
- Installation de nouveaux panneaux de limite de vitesse passant de 70 km/h à 50 km/h sur le chemin Sainte-Claire, du boulevard Laurier jusqu'à la fin des maisons qui donnent dos au chemin Sainte-Claire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 087-02-2012

PROPOSÉ PAR : Daniel L'Espérance

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
